

DES PETITIONS QUI FONT DU BRUIT

Depuis début 2008, la franchise médicale pénalise lourdement, au plan financier, les malades souffrant d’Affection de Longue Durée (ALD) dont certains risquent d’abandonner une partie des soins. C’est pourquoi la pétition contre la franchise médicale, qui circule depuis début janvier sur Internet, rencontre un grand succès, notamment auprès des personnes atteintes d'affections lourdes. Plusieurs parlementaires ont tenté de faire revenir le gouvernement sur sa décision pour les patients souffrant d'une affection longue durée (ALD), prise en charge à 100% avant le 1er janvier 2008. Ces derniers ont le sentiment d'être "punis" pour une maladie qui les handicape souvent lourdement. Le président de la Fédération nationale des insuffisants rénaux, Régis Volle, est monté rapidement au créneau, s'inquiétant de la grève des soins entamée par certaines personnes à faibles revenus. La pétition lancée par le "collectif national contre les franchises et pour l'accès aux soins pour tous" a recueilli plus de 125 000 signatures à ce jour, celle de l'Union confédérale des retraités CGT a dépassé les 200 000 signatures.

Mardi dernier, Act Up dénonçait « le caractère inefficace et injuste des franchises médicales pour les malades souffrant de maladies graves », et a rappelé que les patients atteints du cancer, de mucoviscidose, de sclérose en plaques, de diabète, de la maladie d'Alzheimer ou du sida ne sont pas exonérés des contributions financières supplémentaires qui sont désormais la règle pour tous. Seuls les bénéficiaires de la CMU, les femmes enceintes et les enfants peuvent continuer à se soigner dans les mêmes conditions qu'avant le 1er janvier. De leur côté, la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés, ainsi que l'association nationale de défense des victimes de l'amiante estiment que, pour leurs adhérents, les franchises médicales « portent atteinte à l'accès aux soins ». Derrière ce combat se pose le problème d'une forme de prélèvement unique pour tous les patients, sans tenir compte des revenus de chacun. Ce qui peut apparaître comme une faible contribution pour des cadres supérieurs constitue une charge importante pour des smicards. Sans compter les salariés de petites entreprises qui ne bénéficient d'aucune mutuelle collective et qui ont trop souvent renoncé à une couverture santé supplémentaire.